



Rémunération des heures supplémentaires : **STOP aux fakes news !**

Nancy SUD vous avait alerté dans un Brevo du 14 avril 2025 au sujet d'une campagne de désinformation lancée par l'administration auprès des agents concernant la rémunération des heures supplémentaires.

En cette rentrée, nous avons des retours d'agents à qui on impose de récupérer leurs heures plutôt que de se les faire payer. La délibération du conseil municipal du 20 mars 2023 stipule que " ***La compensation des heures supplémentaires s'effectue soit par récupération , soit par indemnisation, au choix de l'agent***".

A la Ville de Nancy, c'est l'agent qui choisit de se faire rémunérer ou de récupérer ses heures supplémentaires.

Si on manque aujourd'hui de personnel à la Ville, que l'administration recrute et qu'elle s'interroge sur les raisons des vagues de départs d'agents. La qualité du service public est en danger !

L'administration, au prétexte de la mise en place d'un nouveau logiciel, commence à s'attaquer au règlement du temps de travail en vigueur depuis 2015: heures supplémentaires, RTT, congés spéciaux,... **les agents des écoles, du CTM et des parcs et jardins vont à nouveau être les plus impactés.**

En pièce jointe la délibération n°I-27 du 20 mars 2023 "Modalités de gestion des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires des agents municipaux".



Les riches sont faits pour être très riches, et les pauvres, très pauvres ! (spéciale dédicace à Louis de Funès dans la Folie des Grandeurs) .

STOP au mépris de classe !

Rejoignez Nancy Sud



NANCY SUD

12 RUE PIERRE FOURRIER 54000 NANCY

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)